

DOCUMENT D'INFORMATION CLE POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

IRIS EUROPE (FR0007471248)

Ce FCP est géré par *IRIS Finance*

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

OPCVM à dominante « actions », son objectif est, sur un horizon minimum de placement de 5 ans, la recherche d'une évolution de la valeur liquidative supérieure à celle de son indice de référence, l'indice EURO STOXX 50 NET RETURN EUR (dividendes réinvestis), grâce à une gestion active, opportuniste et flexible de l'allocation d'actifs et du risque actions. Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché retenues par la société de gestion, qui ne gère pas le fonds par rapport à l'indice précité et ne garantit pas un rendement ni une performance. La sélection d'actions européennes ne cherchant pas à reproduire la composition de cet indice. L'équipe de gestion décide de l'allocation géographique qui est ensuite déclinée dans le fonds par une approche « bottom up » de sélection de titres basés selon un processus d'investissement systématique qui identifie les actions dotées de caractéristiques de style spécifique (valeur, qualité, dynamique du cours et tendance des résultats notamment).

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, le FCP, éligible au PEA, sera investi principalement en actions, mais aussi en obligations et en instruments du marché monétaire de pays de l'union européenne. La conjoncture et les anticipations du gérant donneront lieu à l'adaptation du programme d'investissement, la poche des actions éligibles au PEA pouvant être complétée dans le portefeuille par des instruments financiers de taux ou des parts d'autres organismes de placement collectifs.

L'exposition actions, de 75 à 120% de l'actif net, sera réalisée via des titres en direct, des parts d'OPC et/ou des contrats financiers.

L'exposition au risque de change est limitée à 30% de l'actif net.

L'exposition aux risques de marché autres que celles de l'Union européenne est limitée à 20% de l'actif net.

Le FCP est donc un OPCVM exposé à 75% au moins de l'actif du FCP, en actions de pays de l'Union européenne.

Le choix des titres du portefeuille sera à hauteur de 90% de l'actif effectué parmi les grandes et moyennes capitalisations des marchés actions visés. - Dans des titres de créance négociables ou des obligations de la zone OCDE exclusivement. Les titres ainsi utilisés bénéficient d'une notation Standard & Poor' s court terme « Investment grade » pour les TCN et d'une notation long terme « Investment grade » pour les obligations, ou notation équivalente dans une autre agence de notation ou notation jugée équivalente par la société de gestion.

Le fonds se réserve la possibilité d'investir jusqu'à 10% de son actif en titres d'autres OPC français et/ou européens et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agit d'OPC de toutes classifications. Il pourra s'agir d'OPC gérés par IRIS Finance.

Les instruments financiers à terme seront utilisés pour le pilotage du risque actions et la couverture du risque de change dans les limites fixées par la politique d'investissement.

La gestion mise en œuvre peut entraîner une rotation régulière du portefeuille générant des coûts supplémentaires.

Les emprunts en espèces ne peuvent représenter plus de 10% de l'actif et servent, de façon ponctuelle, à assurer une liquidité aux porteurs désirant racheter leurs parts sans pénaliser la gestion globale des actifs.

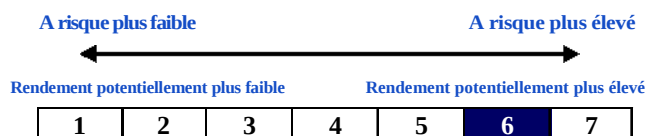
Le résultat net et les plus-values nettes réalisés sont capitalisés.

Le profil de risque du FCP est adapté à un horizon d'investissement supérieur à 5 ans.

Le résultat net et les plus-values nettes sont capitalisés.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées, chez le dépositaire, chaque jour de bourse ouvré avant 12h et sont exécutées, à cours inconnu, sur la base de la valeur liquidative du même jour, calculée le lendemain (à l'exception des jours fériés légaux et des jours de bourse non ouvrés). L'organisme désigné pour recevoir les souscriptions et rachats est le dépositaire : CACEIS BANK – 1/3 Place Valhubert – 75013 – PARIS. Les ordres de souscription et de rachat sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

L'indicateur synthétique de rendement et de risque est de niveau 6 : L'indicateur SRRI des OPCVM est calculé à un niveau de 6, tandis que l'indicateur SRI PRIIPS des compagnies d'assurance le place en niveau 4. Les grilles de calcul sont différentes, mais ce résultat s'explique dans les deux cas par une exposition permanente du fonds aux actions européennes à hauteur d'au moins 75% de son actif net ayant abouti à un niveau mesuré de volatilité sur les 5 dernières années, correspondant à l'horizon minimal de gestion conseillé, supérieur à 15%.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit : Une partie du portefeuille peut être investie en obligations privées directement ou via des OPCVM. Le risque de crédit, dû notamment à l'investissement en « titres spéculatifs » correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPCVM, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'une contrepartie le conduisant à un défaut de paiement dans le cadre d'opérations de gré à gré. Le risque de contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Pour plus d'informations sur les risques, vous pouvez vous référer au prospectus de l'OPCVM.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	4%
Frais de sortie	néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année

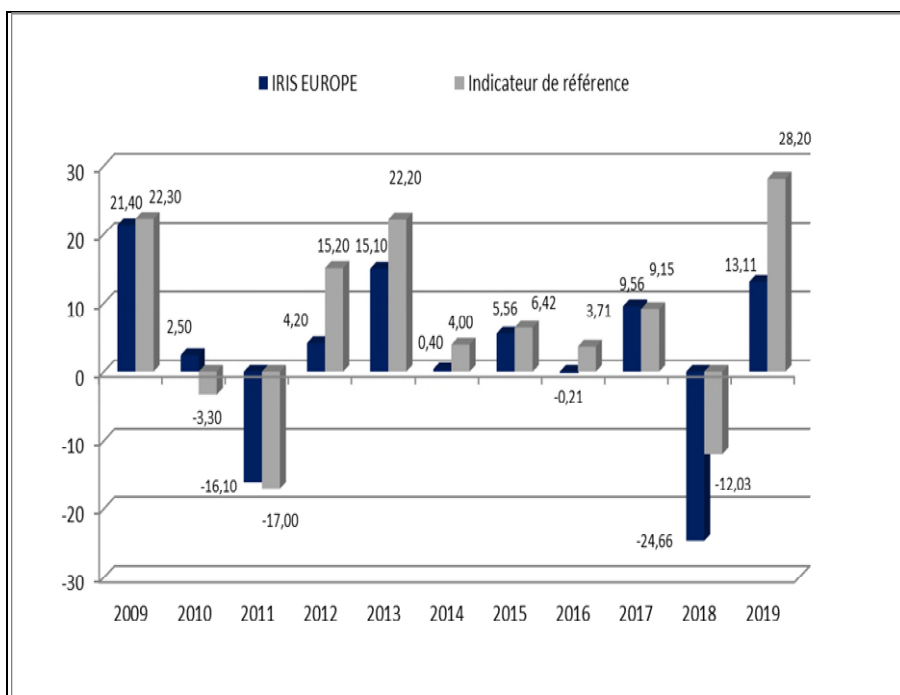
Frais courants	Frais courants : 5,45% TTC (estimé). Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice clos le 31/12/2019 (2,15% en frais de gestion fixes auxquelles s'ajoutent les commissions de mouvement). Ces frais peuvent varier d'une année sur l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il investit dans des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
----------------	---

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de surperformance	23,92% TTC au-delà de la performance du EURO STOXX 50 NET RETURN EUR (dividendes réinvestis) Montant facturé en surplus des frais courants au titre du dernier exercice, clos le 31/12/2019 (estimation) : 0,041%
------------------------------	--

Pour plus d'information sur les frais, veuillez- vous référer au prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site www.iris-finance.com ainsi qu'auprès d'IRIS Finance, 41 avenue François 1^{er}, 75008 PARIS

PERFORMANCES PASSES



Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

La performance de l'OPCVM est calculée dividendes réinvestis. Jusqu'au 31 décembre 2012, l'indicateur de référence ne tient pas compte des éléments de revenus. Depuis le 01/01/2013, la performance de l'indice est calculée dividendes réinvestis. Jusqu'au 31/12/2013, l'indicateur de référence était le CAC 40. **Depuis le 01/01/2014, l'indicateur de référence est l'Eurostoxx 50 Net Return EUR (dividendes réinvestis).**

Depuis le 30 janvier 2015 : transformation du fonds en OPCVM relevant de la directive 2009/65/CE

Date de création de l'OPCVM : 18/01/1994

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS BANK 1-3 place Valhubert- 75013 PARIS

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le porteur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite auprès de IRIS Finance, 41 rue François 1^{er} 75008 PARIS.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.

Fiscalité : Le FCP n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement du fonds.

La politique de rémunération d'IRIS Finance est disponible sur le site Internet de la société de gestion (<http://www.iris-finance.com>). Un exemplaire papier est mis à disposition sur simple demande écrite auprès de la société de gestion. La responsabilité d'IRIS Finance ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM

La politique de rémunération d'IRIS Finance est disponible sur le site Internet de la société de gestion (<http://www.iris-finance.com>). Un exemplaire papier est mis à disposition sur simple demande écrite auprès de la société de gestion

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers, de même qu'IRIS Finance.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 04/03/2020.